



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA MOSELLE

Direction départementale des territoires  
Service aménagement, biodiversité et eau  
Unité police de l'eau

Affaire suivie par : Francis FISCHER   
Tél : 03 87 23 70 84  
Télécopie : 03 87 24 31 72  
Mél : [francis.fischer@moselle.gouv.fr](mailto:francis.fischer@moselle.gouv.fr)  
Réf. : FF/MO – ASPE-L1

Madame le Maire  
de BEBING  
Mairie  
9 Rue de la Fontaines  
57830 BEBING

Objet : Dossier d'autorisation concernant l'épandage des  
boues issues de la STEP de SARREBOURG sur le  
territoire des communes BARCHAIN, BEBING,  
BERTHEMING et IMLING (Dérogation nickel)

Metz, le 21 OCT. 2014

Courrier de notification d'arrêté au maire – demande  
d'affichage

Madame le Maire,

Je vous prie de bien vouloir trouver, sous ce pli, copie de l'arrêté, en date du 06 octobre 2014, portant autorisation, au titre du code de l'environnement.

Cet arrêté doit être mis à la disposition de tout intéressé souhaitant le consulter.

Par ailleurs, l'arrêté ci-joint devra être affiché dans votre commune suivant les usages locaux, pendant une durée minimale d'un mois.

Le dossier relatif à cet arrêté est consultable au siège de la Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle Sud.

A l'issue de cette période, vous voudrez bien me retourner un certificat d'affichage précisant les dates de publication que vous adresserez à la DDT Délégation de SARREBOURG Unité « Police de l'Eau » (ZAC des Terrasses de la Sarre - C.S 50257 - 57402 SARREBOURG Cedex).

Je vous prie, d'agréer, Madame le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU,

VALERIE ANTOINE-POTIER